

## MODIFICATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

(Adopté le 7 octobre 2020)

**Principe :** Laisser davantage de place aux apprentissages et favoriser ainsi la réussite éducative des élèves du primaire et du secondaire.

### Première communication et bulletins

- ◇ **Au plus tard le 20 novembre 2020**
  - ◆ **Communication écrite** faisant état des apprentissages accomplis depuis le début de l'année, de la progression, du comportement et du soutien nécessaire.
  - ◆ **Contact personnel et rassurant** avec les parents (qui en expriment le besoin) en complément de la première communication écrite sous forme de rencontre téléphonique ou par visioconférence.
- ◇ **Au plus tard le 22 janvier 2021 : Premier bulletin (50 %)**
  - ◆ Un résultat pour chacune des matières et des compétences
  - ◆ L'une des 4 compétences transversales devra être commentée
- ◇ **Avril 2021 : Période de disponibilité** pour des rencontres de parents
- ◇ **Au plus tard le 10 juillet 2021 : Deuxième bulletin (50 %)**
  - ◆ Un résultat pour chacune des matières et des compétences
  - ◆ L'une des 4 compétences transversales devra être commentée

### Épreuves ministérielles au primaire et au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire

- ◇ Épreuves moins longues et d'une durée réduite
- ◇ Réduction de la pondération des épreuves à 10 %